

Chambéry, le 3 septembre 2018



La Directrice du Service Départemental,
Conseillère Technique de l'IA-DASEN du
Département de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants d'EPS
S/c Madame, Monsieur le chef d'établissement

N/Réf. : 2018/2019 N°6

Objet : **SORTIES DE SKI GRATUITES COLLEGES SAISON 2018-2019**
DOSSIER D'INSCRIPTION

Cher(e)s collègues,

Comme les années précédentes, dans le cadre de l'UNSS, la section Savoie de Domaines Skiabiles de France permet l'attribution de forfaits gratuits de ski alpin pour les collègues, la **journée du mercredi**.

Pour ce faire, les Associations Sportives des collèges doivent renvoyer leur dossier **au Service Départemental de l'UNSS** (qui centralise TOUTES les demandes et les chèques !). L'ensemble des demandes formulées est ensuite transmise à l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (ASCD) qui gère les attributions en fonction des besoins de chacun et surtout, des moyens disponibles. Vous trouverez, ci-joint, les règles d'attribution.

Pour des raisons pratiques et d'équité, sachez que vous ne pourrez pas vous voir attribuer **plus de 2 fois la même station**.

Nous vous rappelons par ailleurs, qu'il n'y aura pas de possibilité de changement dès qu'une station vous aura été attribuée.

Attention : votre demande ne sera effective qu'à réception de votre dossier et du **règlement** de l'adhésion à l'ASCD. L'ensemble des documents est à renvoyer au **Service Départemental UNSS** avant **le 8 octobre 2018**.

Merci de ne pas envoyer le chèque directement à l'ASCD pour ne pas « éparpiller » votre dossier !

N'oubliez pas qu'un contact téléphonique de confirmation est à établir auprès des caisses des remontées mécaniques, la veille de la sortie, afin de faciliter la préparation des forfaits.

Vous trouverez également, ci-joint, les informations, les conditions d'adhésion à l'ASCD et les documents à retourner.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Bonne réception.

Sophie CREUX